

COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion plénière du jeudi 29 août 2019
à la Maison du Football.

PROCÈS VERBAL n° 1

Présents:

M. Denis JACQUES président.

Mrs. Youcef AIBOUD, Michel BARRAUX, François BUNOD, Jean Yves FARON, Bernard FAUVEY, Philippe FLOCHON, André MAZET, Philippe PICAUD.

Le président Jacques a convié les membres de la Commission pour une réunion de rentrée avant la reprise du championnat de District.

Il les remercie de leur présence et de leur engagement à poursuivre leur mission pour la nouvelle saison, la dernière de leur mandat électif.

Après quelques échos des vacances qui ont permis à chacun de faire une pose appréciée après une saison bien remplie (et les prolongations de la Coupe du Monde Féminine, *avec hélas, quelques regrets*), il est temps de préparer la saison et de réactualiser les textes, base des travaux de nos futures réunions.

La Commission prend connaissance des modifications apportées :

- Règlement Disciplinaire.

Principalement le fait que le "*Dirigeant*" (ou toute personne *Entraîneur, Educateur, Dirigeant, Personnel médical*) devient licencié est soumis au même statut que le « joueur ». (Avertissements, Exclusions, Cumul d'avertissements, etc. ...)

Barème disciplinaire, Article 4. Les sanctions : "*Lorsqu'elles s'appliquent à un licencié exclu, les sanctions de référence prévues au présent barème comprennent le match automatique*".

De même, toute suspension ferme d'un licencié entraîne la révocation du ou des avertissements figurant à son casier.

Barème de référence : "*Conformément aux dispositions de la loi 5 du jeu édictée par l'International Board, l'arbitre du match a la faculté d'avertir ou d'exclure (présentation du carton jaune ou rouge), à l'issue de la rencontre (après le coup de sifflet final), tout licencié situé dans le périmètre de l'aire de jeu (dégagements compris limités par la main courante), qui adopterait un comportement répréhensible au titre du présent barème*".

Article 1.4. : "*De manière générale, toute suspension ferme entraîne la révocation du ou des avertissements figurant au casier*".

"Lorsqu'un licencié déjà sous le coup de deux avertissements non révoqués, reçus lors de rencontres précédentes dans le délai susvisé, fait l'objet d'une sanction ferme, consécutive notamment à son exclusion ou un rapport d'un officiel, cette sanction s'accompagne d'un match de suspension supplémentaire".

- Règlements Généraux.

L'article 7 précise : "*à titre exceptionnel, les réunions des commissions peuvent avoir lieu téléphoniquement ou par voie de visioconférence, voire si l'urgence l'exige, par voie électronique, sauf en matière disciplinaire*".

La Commission prend connaissance également des nouvelles dispositions apportées aux lois du jeu (faute de main, mur, etc. ...) afin de mieux appréhender les dossiers qui lui seront soumis.

En interne, les dispositions particulières servant de base de travail au fonctionnement de la Commission sont réétudiées.

La Commission est formée ainsi que la composition de la commission restreinte.

Composition de la Commission :

Président. M. Denis JACQUES (élu). Responsable du Fair-play et du tableau retrait de points (*Règlement destiné à lutter contre l'indiscipline*).

Vice-président. M. Philippe FLOCHON (élu).

Secrétaire. M. François BUNOD.

Secrétaire adjoint. M. Philippe FLOCHON.

Représentant les arbitres. M. Jean Yves FARON.

Membres. Mrs. Youcef AIBOUD, Michel BARRAUX (élu), Bernard FAUVEY, André MAZET, Philippe PICAUD.

Instructeurs : Mme Marie Pierre CULAT, M. Michel RENAUD.

Composition de la Commission restreinte :

Mrs. François BUNOD, Bernard FAUVEY, Jean Yves FARON, Philippe FLOCHON, André MAZET, Philippe PICAUD.

François Bunod préparera les documents actualisés saison 2019-2020 spécifiques à la Commission : *Le Règlement Disciplinaire de l'Annexe II des Règlements Généraux de la FFF ainsi que les annexes à la Commission (composition, adresses, contacts, calendrier, listes des décisions et sanctions, dispositions générales, etc. ...)*, afin que chacun puisse travailler dans les meilleures conditions avec des documents adaptés.

BONNE SAISON A TOUTES ET A TOUS !

Prochaines réunions de la Commission :

Restreinte le jeudi 5 septembre 2019 à 18 H 30 à la Maison du Football.

Plénière le jeudi 12 septembre 2019 à 18 H 30 à la Maison du Football.

Restreinte le jeudi 19 septembre 2019 à 18 H 30 à la Maison du Football.

François BUNOD
Secrétaire de séance

Denis JACQUES
Président